

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 30 mai 2023

Date de convocation : 11/05/2023

Nombre de présents : 17

Nombre d'absents excusés : 13

Etaient présents : M. Uteza, Principal, Mme Vidal, gestionnaire, M. Pellissier, directeur adjoint SEGPA, M. Andrieu, représentant commune siège, M. Bouchaiba, enseignant, M. Cathala, enseignant, M. Fabre, enseignant, Mme Roland, AESH, M. Bonnet, enseignant, Mme Debuire, enseignante documentaliste, Mme Quemener, enseignante, Mme Carratie, agent CD34, Mme Romatico, agent CD34, , Mme Barre, parent d'élève, Mme Lallemand, parent d'élève, Mme Lopez, parent d'élève, M. Torres--Gletty, élève,

Excusés : Mme Rozanes, principale-adjointe, Mme Grange, CPE, Mme Sebire, parent d'élève, Mme Loizeau, parent d'élève, Mme Rey, parent d'élève, M. Thomasset, parent d'élève, Mme Maurel, Agent, Mme Lefebvre, représentante CD34, M. Vidal, représentant CD34, M. Biola, représentant Agglo, Mlle Thomasset, élève, Mlle Lopez, élève

Ordre du jour :

M. UTEZA, Principal et président du conseil, présente l'ordre du jour à savoir :

- Adoption du P.V. du dernier C.A. qui a eu lieu le 17 avril 2023,
- règlement intérieur du collège,
- projet d'établissement 2022-2025
- questions financières, conventions et contrats,
- questions diverses.

RUBRIQUE 1. : Adoption du PV du CA précédent (du 17/04/2023)

Mme Debuire est désignée comme secrétaire et le procès-verbal du CA précédent (en date du 17/04/2023) est adopté à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
17	17	0	0	0

RUBRIQUE 2. règlement intérieur du collège

M. Uteza projette le document « toiletté ». Certains points non utiles ont été supprimés. Certains points (mais très peu) ont été modifiés ou précisés. Parmi ceux-ci :

- le conseil de classe : la partie fait apparaître, concernant les avis négatifs, la notion de « mise en garde » qui remplace celle antérieure d'« avertissement ». La notion d'avertissement, en effet, est une sanction. Désormais, le conseil de classe, voulant alerter sur la situation d'un élève, pourra décider d'une mise en garde pour le travail, d'une mise en garde pour le comportement ou d'une mise en garde concernant l'assiduité. Ces avis seront notés sur le bulletin et ne feront pas l'objet d'un courrier à part, comme c'était le cas pour les avertissements.

- le port d'un couvre-chef (casquette, capuche...) : il est interdit dans les locaux (couloirs, hall, classe...) sauf indication médicale et sur autorisation du chef d'établissement mais il est autorisé dans la cour.

- la demi-pension : rajout de la démarche à suivre par la famille si l'enfant souffre d'allergies alimentaires / rajout des implications en cas d'oubli de la carte : l'élève mange à la fin du service ; si oubli trop fréquent, punition possible / rajout ou reformulation de points concernant la remise d'ordre ainsi que les aides financières possibles.

M. Uteza indique aussi que, dans le prochain carnet, une « carte mentale » (document clair et simple élaboré en conseil pédagogique) sera rajoutée, rappelant « visuellement » à chaque élève les deux valeurs essentielles à mettre en œuvre durant sa scolarité (le travail / le respect) et la façon de les décliner.

Le texte du règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
17	17	0	0	0

RUBRIQUE 3. : projet d'établissement 2022-2025

Monsieur Uteza présente le document (travaillé, discuté aussi avant en conseil pédagogique). C'est un document court, présentant des objectifs simples et réalistes, nés de constats lucides, déclinés en actions (pour la plupart déjà existantes). Il rappelle que, bien sûr, un tel document n'est pas figé et n'empêche guère des projets novateurs pouvant s'intégrer par la suite, au fil du temps.

Trois axes majeurs constituent le projet : un volet pédagogique, éducatif « accompagner tous les élèves dans un parcours de réussite », un volet concernant davantage le climat scolaire et un enfin favorisant l'ouverture culturelle, artistique, sportive. Chaque axe présente des points de diagnostic puis des objectifs définis et enfin des actions en réponse.

Ce document sera accompagné en annexe d'un projet « vie scolaire » qui ne sera élaboré qu'au mois de septembre prochain (du fait de l'absence depuis mars d'une des CPE), d'un projet spécifique à la SEGPA et d'un spécifique aux ULIS. Ces deux sections (SEGPA / ULIS) sont un fleuron de l'établissement (en partie par leurs résultats mais aussi par la façon dont ils sont et se sont intégrés au sein du collège).

Les représentants des parents demandent où les familles peuvent consulter un tel document. Monsieur Uteza leur répond qu'il sera visible sur le site de l'établissement. Une discussion s'ensuit sur la pertinence (ou non) de le communiquer « à l'extérieur » tel quel, in extenso. En effet, la partie « diagnostic » met de suite en évidence les difficultés auxquelles l'établissement est confronté. Délibérément, il énumère « en toute transparence » des réalités qui peuvent sembler

« effrayantes » à certains parents voulant s'informer sur le collège. Forcément, il pointe du doigt les problèmes (plus qu'il ne clairotte les réussites). Le projet, tel quel, est un outil utile, nécessaire à l'interne et pour échanger avec les instances de l'Éducation Nationale mais doit-il apparaître ainsi sur le site du collège ? La question est posée.

Concernant l'équipe « vie scolaire » et les AED notamment dont Monsieur Uteza a souligné l'efficacité et l'implication, Madame Debuire demande s'il est possible d'avoir ici un point au sujet de la CDisation possible de certains AED (puisque l'équipe actuelle est un atout pour l'établissement). Monsieur Uteza répond : 3 AED sont cdisables (ils ont atteint en effet 6 ans de CDD). Ils sont actuellement en cours d'évaluation. Ils sont pour cela reçus en entretien par le principal, la principale-adjointe et la CPE. Lors de cet entretien, il leur est demandé d'arriver à se projeter dans des missions possibles à venir (missions plus seulement de « simples » AED mais missions plus spécifiques, plus encadrantes, presque d'adjoint CPE). Au delà des compétences et connaissances, la posture professionnelle est également questionnée. A l'issue de ces entretiens, un avis est donné par l'établissement mais, en bout de course, c'est le Rectorat qui prend la décision. Le calendrier pour les demandes est jusqu'à fin juin. Les décisions du Rectorat seront connues en septembre. Monsieur Uteza fait bien entendre qu'il a perçu le souhait des professeurs de pérenniser éventuellement ainsi une partie de l'équipe.

Le projet d'établissement 2022-2025 est voté à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
17	17	0	0	0

RUBRIQUE 4. : questions financières, conventions et contrats

Madame Vidal propose au vote deux conventions à signer :

- La première concerne un AET Territoire Art contemporain (professeurs impliqués : Monsieur Vaspard et Monsieur Poulain) faisant intervenir un artiste durant 3 heures (rémunération : 158 €)

Cette convention est adoptée à l'unanimité : 17 voix POUR

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
17	17	0	0	0

- La seconde est une convention de partenariat avec l'Agglo de Béziers pour l'utilisation de la piscine Alfred Nakache de Sauvian. Plusieurs séances ont été organisées d'abord pour « tester » tous les élèves de 6^{ème} et ensuite pour proposer un cycle pour le groupe des élèves de 6^{ème} repérés « non-nageurs » (une vingtaine d'élèves). Toutes ces séances se déroulent dans le bassin extérieur (le seul mis à disposition de nos scolaires), ce qui n'a pas toujours permis les meilleures conditions pédagogiques (et climatiques !)

La convention est adoptée à l'unanimité (17 voix POUR)

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
17	17	0	0	0

Madame Vidal propose au vote le don accordé par le FSE (160 €) contribuant à la location du bus qui transportera jusqu'à Frontignan le 17 juin les élèves de 4A et leurs accompagnateurs. Ces élèves iront alors recevoir le premier prix départemental du civisme obtenu pour leur action l'an dernier (projet autour de la marionnette en lien avec La Cigalière et l'EHPAD de Sérignan).

La remise de ce don est adoptée à l'unanimité (17 voix POUR).

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
17	17	0	0	0

Madame Vidal demande un prélèvement sur fond de réserve pour l'achat d'une auto-laveuse (coût : 3816 €) qui contribuera à améliorer les conditions de travail des agents. Une deuxième auto-laveuse sera en même temps demandée au Conseil Départemental. Un tel matériel est vraiment nécessaire pour entretenir un si grand établissement.

La demande est entérinée (17 votes POUR).

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
17	17	0	0	0

RUBRIQUE 5. questions/informations diverses

Monsieur Uteza informe les membres du CA de l'ouverture de la campagne de bourses pour les élèves de 3^{ème} qui vont partir au lycée (y compris élèves d'U.L.I.S. et de S.E.G.P.A.). Cette campagne dure du 29 mai au 5 juillet. Un dossier papier peut être retiré au secrétariat d'intendance. La démarche peut aussi se faire en ligne (compte EDUCONNET). On peut trouver des informations plus précises (comme le barème d'attribution) sur le site du collège.

Madame Vidal informe les membres du CA que ce matin, un groupe d'élèves de 6^{ème} est parti pour un voyage scolaire en immersion à l'American Village au Moulin de l'Ayrolle à Saint Félix de Palières dans le Gard. Or, au départ, le constat a été fait que le bus (suite à un accident) présentait à l'arrière un aspect « abîmé ». L'établissement a contacté alors le transporteur (Transhôtel à Vendres) et s'est bien assuré qu'il n'y avait aucun problème de sécurité pour les élèves transportés.

Monsieur Uteza prend la parole. Il annonce que le dernier CA aura lieu fin juin, qu'il communiquera alors (s'il l'a reçu) le retour des évaluations et entretiens menés par les inspecteurs (comme tous les 5 ans). Il convie ensuite les membres du CA à partager et déguster un apéritif offert et convivial.

La séance est levée à 19h10.

Procès-verbal fait à Sérignan, le 30/05/2023

La secrétaire de séance



Valérie DEBUIRE

Le président du Conseil d'administration

Emmanuel UTEZA

